

Tranquilité vacances

Pour le bien-être et la tranquillité de tous, veillez à respecter certaines consignes de vie.

Les déchets verts

Ils doivent être déposés à la déchetterie de Messia-sur-Sorne.

Il est interdit de les déposer sur le domaine public, de les jeter dans la nature ou de les brûler.

Horaires d'été (Fermé le dimanche & les jours fériés) :

Lundi - vendredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30

Samedi : 9h00 - 17h30

Le tri du verre

Des containers sont à votre disposition :

- Rue du Chalet

- Rue du 19 mars 1962

Les emballages doivent être récupérés et non laissés aux abords des containers.

Les animaux errants

Il est interdit de laisser divaguer ses animaux domestiques, ils peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du Maire et d'une conduite à la fourrière.

Tous les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être déclarés à la Mairie de Courlans et les propriétaires doivent appliquer les règlements spécifiques.

Les bruits de voisinage

Emis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, ils peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de vos voisins.

Horaires fixés par arrêté préfectoral du 13 mars 2012 :

Lundi - samedi : 8H00 - 12H00 / 13H30 - 20H00

Dimanches et jours fériés : 10H00 - 12H00

Mairie

330 Rue Robert Morland,
39570 COURLANS

Tél : 03 84 47 12 05

Fax : 03 84 47 35 31

mairiedecourlans@wanadoo.fr

www.courlans.fr

Accueil

Lundi, Jeudi, Vendredi :

8h30 - 12h00

Mardi :

8h30 - 12h00 & 16h00 - 19h00

Permanences du Maire et d'un adjoint

Jeudi : 18h00 - 19h00

Il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie.

Directeur de Publication

Alain Pattingre

Rédaction & Conception

Equipe municipale

Impression

ESAT APEI Lons-le-Saunier

esat.imprimerie@apei-lons.fr

COURLANS INFO #01

Juillet 2020 |

☎ 03 84 47 12 05 | 🌐 www.courlans.fr | @mairiedecourlans@wanadoo.fr

Le mot du Maire



Courlanaïses, Courlanaïsi,

Le 15 mars 2020 vous êtes venus voter pour élire les conseillers municipaux de Courlans. Je tiens à vous remercier pour votre soutien, en effet, dès le premier tour, vous avez élu notre liste à hauteur de 86 à 96 %. Ensuite la nouvelle équipe m'a confié la fonction de Maire à l'unanimité.

Malheureusement, 2 jours après, toute la France a été confinée suite au COVID 19. Dès le 23 mars, avec la mobilisation de tous les élus, nous avons mis en place une procédure de prise de contacts vis-à-vis des personnes les plus fragiles, malades, seules, handicapés ou âgées afin d'apporter une aide de transport, de courses alimentaires ou de médicaments.

Pour assurer la reprise des écoles, nous avons acheté des masques de protection pour tout le personnel ainsi que pour la population avec le partenariat de l'agglomération ECLA.

La nouvelle équipe municipale a travaillé sur une nouvelle version d'un document d'information et prochainement un site internet modernisé de la commune vous sera proposé. Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes vacances d'été.

Le Maire Alain PATTINGRE

Infos diverses

Un nouveau local technique

La municipalité a fait l'acquisition d'un hangar situé au centre du village, Rue Robert Morland.

Ce bâtiment, une fois aménagé deviendra le nouveau local technique de la commune. Il permettra aussi la mise à disposition d'une salle pour l'association de chasse.

Où se procurer un composteur ?



Différents types de composteurs sont disponibles et vendus par le SICTOM de Lons.

Renseignez-vous !

Contact :

13 ZAC des Toupes, 39570 Montmorot

Tél : 03 84 86 16 16

Présentation du Conseil Municipal

Quelques chiffres



- 15 élus
- 4 commissions
- 2 délégués (SICTOM & SICOPAL)
- 1 représentant (SIDEDEC)

De gauche à droite : Daniel Filiatre, Philippe Fournot, Marie Spicher, David Dormoy, Sonia Besson-Prudent, Guy Minary, Pascal Vadrot, Alain Pattingre, Tiphaine Cuenin, Carine Scoarnec, Patrick Colomer, Guy Minary, Evelyne Grandjean, Jean-Gérard Gros, Delphine Guigon.

Retrouvez les procès verbaux des Conseils Municipaux sur le site de la commune : www.courlans.fr

Organigramme et composition des commissions

Alain Pattingre

Maire

Philippe Fournot

1er Adjoint

Jean-Gérard Gros

2ème Adjoint

David Dormoy

3ème Adjoint

Delphine Guigon

4ème Adjointe

URBANISME

Patrick Colomer
Tiphaine Cuenin
Daniel Filiatre
Jean-Gérard Gros
Guy Minary
Paul Pilosel
Marie Spicher
Pascal Vadrot

FINANCES

Patrick Colomer
David Dormoy
Philippe Fournot
Delphine Guigon

AFFAIRES SCOLAIRES

Sonia Besson
Patrick Colomer
Tiphaine Cuenin
Evelyne Grandjean
Marie Spicher

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ANIMATIONS, COMMUNICATION

Sonia Besson
Carine Scoarnec
Patrick Colomer
Evelyne Grandjean
Guy Minary
Paul Pilosel
Marie Spicher

La commission « Urbanisme »

Plusieurs axes de réflexion pour les 6 ans à venir



- Les grands projets seront débattus en concertation avec la population et les commissions « Finances » et « Environnement ». Ils seront axés sur :
- La réhabilitation des friches communales ;
 - La restauration des habitats vétustes (accompagnement des propriétaires dans les démarches administratives et information sur les aides et subventions existantes) ;
 - L'élaboration d'un schéma d'orientation sur le devenir des terrains communaux ;
 - Le développement d'un lotissement éco-citoyen issu du patrimoine communal ;
 - La réflexion sur le devenir de l'ancien local SNCF et sur les terrains le jouxtant ;
 - L'éclairage éco-responsable de la commune.

D'autres axes de travail, précédemment initiés se poursuivent. Parmi eux, citons le programme pluriannuel concernant les voiries communales, l'ouverture au public des chemins ruraux communaux, l'achat de terrains pour agrandir et embellir le cimetière, le traitement de la problématique des déchets sauvages ou la gestion des lots d'affouages pour les Courlanais.

La commission « Finances »

Mise en place d'un budget de transition

Un budget dit de transition a été voté le 4 mars par le Conseil Municipal en place à cette époque. Lors du premier Conseil Municipal, avec les nouveaux membres de la commission des finances, il a été décidé de ne pas augmenter le taux des taxes 2019 pour 2020. Ils s'élèvent donc à :

- 31.04 % Foncier non bâti
- 17.49 % Foncier bâti

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes :

Fonctionnement

518 279 €

Investissement

198 346 €